



ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES DES PERSONNELS

ELECTIONS PARTIELLES AUX COMITES DE L'UFR ALLSH D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE SCRUTIN DU 30/03/2023

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;

Vu les statuts de l'UFR ALLSH, notamment ses articles 21 à 29 ;

Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection partielle des membres des comités de l'UFR ALLSH en date du 23 février 2023 ;

Article 1er:

Dans le cadre des élections partielles des représentants des personnels aux comités de l'UFR ALLSH, qui auront lieu le **30 mars 2023 de 9h à 17h** :

- pour le **comité de la recherche**, **collège A,** les candidatures suivantes ont été déclarées recevables :
 - Mme Mariapaola D'IMPERIO
 - Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
 - Mme Ghislaine GALLENGA, soutenue par le SNESup, la CGT et SUD Education 13 et la liste Communauté et Démocratie.
 - Mme Marie-Odile HEDON, soutenue par la liste Convergences
- pour le **comité des études, collège A**, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables :
 - Construire Ensemble
 - Communauté et Démocratie, soutenue par le SNESup, la CGT et SUD Education 13
 - Convergences

Article 2:

La composition des listes candidates est annexée au présent arrêté.

Article 3:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et le bureau de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 4:

Le Doyen de l'UFR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/03/2023

Pour Le Président Eric BERTON et par délégation, Le Doyen de l'UfR ALLSH,

ohel DANY





Candidatures Comité des Etudes UFR ALLSH 2 sièges

Liste Candidate	Candidats
Construire Ensemble	1- Mme Isabelle KOCH 2- M. Vincent BREJARD
Communauté et Démocratie	1- M. Philippe VITALE 2- Mme Valérie NAUDET
Convergences	1- Mme Núria GALA PAVIA 2- M. Matthew GRAVES